

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Échéance 2022 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

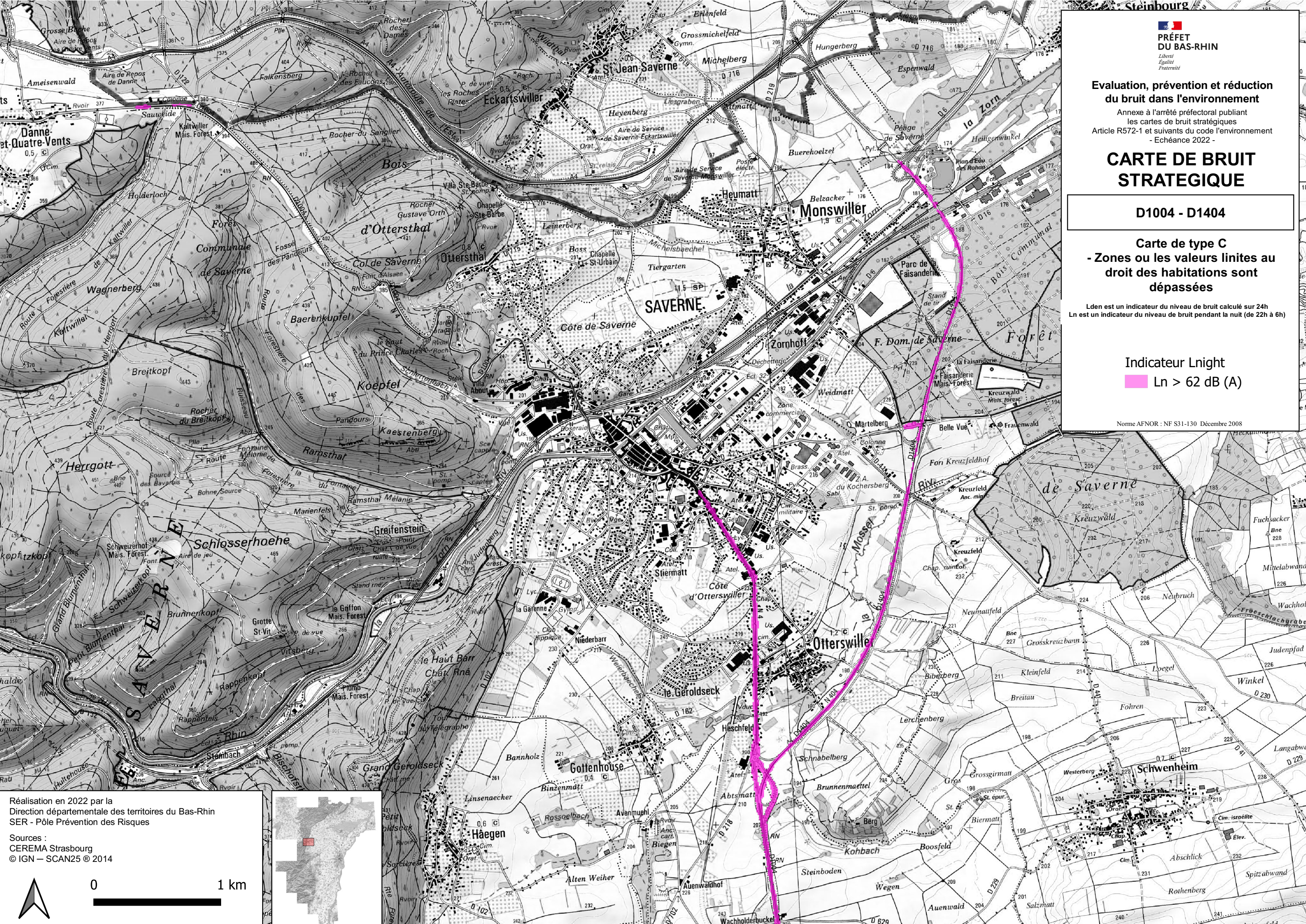
D1004 - D1404

Carte de type C
- Zones où les valeurs limites au droit des habitations sont dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateur Lnight
Ln > 62 dB (A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin SER - Pôle Prévention des Risques

Sources : CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014

